



## Saison 2017/2018 RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION

Les dates, horaires, et lieux des réinscriptions et inscriptions seront consultables sur le site [www.usc-nwp.fr](http://www.usc-nwp.fr).

Vous devez vous présenter avec un **dossier complet**, comprenant :

- ✓ Le bulletin d'inscription
- ✓ Le formulaire licence 2017-2018
- ✓ Un certificat médical précisant : « Ne présente pas de contre-indication à la pratique de la Natation et du Water-Polo en compétition », **OU** l'attestation & questionnaire santé (voir mémo).
- ✓ La cotisation (voir ci-dessous), ainsi que la caution pour le badge (5 € en espèces)
- ✓ 2 enveloppes timbrées demi-format (format A5) sans indication d'adresse.
- ✓ En plus pour les mineurs :
  - Une photo d'identité.
  - Une autorisation parentale.
  - Une autorisation médicale & fiche de liaison médicale.
  - Une autorisation de contrôle anti-dopage (nouveau)

**ATTENTION : AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.**

COTISATION : TARIF DÉGRESSIF POUR LES MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE	
1 <sup>er</sup> Licencié : 245 €	3 <sup>ème</sup> licencié : 210 €
2 <sup>ème</sup> Licencié : 230 €	4 <sup>ème</sup> licencié : 170 €

La cotisation couvre les 2 disciplines (\*), natation et water-polo, et intègre :

- ✚ Les frais de licence, l'assurance individuelle et collective,
  - ✚ L'entrée à la piscine aux horaires d'entraînements : **de 1 à 5 suivant les groupes, par semaine, de septembre à juin**,
  - ✚ L'encadrement technique aux entraînements et aux compétitions, **par des entraîneurs diplômés**,
  - ✚ 1 tee-shirt et un bonnet.
- (\*) Eau libre en cours d'étude

Le maillot de bain est à la charge du nageur, ci-dessous les tarifs :

Maillot de bain Filles (de 6 à 14 ans)	25 €	Maillot de bain Garçons (de 6 à 14 ans)	16 €
Maillot de bain Dames	34 €	Maillot de bain Messieurs	21 €
Bonnet de bain supplémentaire	6 €		
Maillot de Water-Polo Dames	48 €	Maillot de Water-Polo Messieurs	36 €

Pour rappel, les équipements (comprenant maillot, tee-shirt et bonnet aux couleurs du club) sont exigés lors des compétitions.

Quelques points importants du règlement intérieur du club :

- Tous les groupes d'entraînement ont pour objectif la compétition.
- La qualité de licencié se perd, par démission, par non paiement de la cotisation, par radiation prononcée par le comité directeur, suite à motif grave : manque d'assiduité aux entraînements ou aux compétitions, indiscipline, impolitesse... etc.

Nous suivre sur [www.usc-nwp.fr](http://www.usc-nwp.fr) - 01.39.19.24.72 - [uscnatation@cegetel.net](mailto:uscnatation@cegetel.net)  
8 rue Henri Dunant - 78700 Conflans Sainte Honorine - S.A.G. : 7725 - Affilié FFN